

C E S A M (Compagnie d'Éditions Scolaires et d'Apprentissage Multi media)

Société anonyme au capital de 371.588,70 euros

Siège social : 12 rue de la Montagne Sainte Geneviève 75005 PARIS

Numéro d'identification : 413 511 700 R.C.S. PARIS

Numéro de gestion : 2000 B 12353

**TEXTE DES RESOLUTIONS QUI SERONT PROPOSEES AU VOTE DE L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 26 JUIN 2014**

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce, donne acte au conseil d'administration et au commissaire aux comptes de l'exécution des prescriptions desdits articles.

Elle donne son entière approbation, ratifie, accepte et prend en charge les opérations effectuées.

Deuxième résolution

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration, du rapport sur les comptes annuels du commissaire aux comptes et des documents prescrits par la loi, approuve les comptes annuels de l'exercice écoulé, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Elle approuve, dans toutes leurs parties, les rapports qui lui ont été présentés et donne aux administrateurs quitus de l'exécution de leur mandat pendant l'exercice écoulé.

Troisième résolution

L'assemblée générale constate que les comptes consolidés au 31 décembre 2013, le rapport de gestion du groupe et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés lui ont été présentés.

Elle approuve les comptes consolidés, tels qu'ils lui ont été présentés.

Quatrième résolution

L'assemblée générale, approuvant la proposition du conseil d'administration, décide que le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2013,

soit 21 489,49 €

Sera affecté de la manière suivante :

- à la réserve légale	12 386,16 €
pour la porter de 37.159 € à 49.545,16 €	
- au report à nouveau le solde, soit	9 103,33 €

Total égal 21 489,49 €

Le report à nouveau sera ainsi porté de 271.825,55 € à 280.928,88 €.

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, qu'aucune somme n'a été versée, à titre de dividende, pour les trois exercices précédents.
